

# BULLETIN MUNICIPAL

N° 23/2023

Page 1

Janvier 2024

## LE MOT DU MAIRE

Mes Chers (ères) administré.e.s,

Comme chaque année voici la nouvelle édition de notre bulletin communal qui nous permet de nous retrouver. J'espère que vous en aurez une plaisante lecture.

Cette année a de nouveau été marquée par les crises, et les guerres. Quelles soient proches ou plus lointaines celles-ci nous affectent, moralement et économiquement ainsi que tout le pays.

Cela se répercute sur nos comportements et la vie communale. Pourtant il nous faut continuer à entretenir le lien et la vie. J'espère que les manifestations qui se sont déroulées dans notre commune et qui sont des occasions de se réunir ont été pour tous d'agréables moments de convivialité. Cette année 2024 se déroule un nouveau recensement de la population. La commune voit progresser l'arrivée de nouveaux habitants que nous sommes ravis d'accueillir.



Notre budget est stable avec un excédent de fonctionnement comme les années précédentes. La situation financière de notre commune reste bonne et les dotations restent stables. Toutefois notre commune comme toutes les autres et comme chacun doit faire face à l'inflation des prix des matières et de l'énergie et il est nécessaire de maîtriser nos investissements. Aujourd'hui nous pouvons compter sur l'aide du Conseil Départemental, de la Région et de l'Etat pour financer nos projets.

Je vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année et vous présente mes vœux pour cette nouvelle année 2024.

Bonne lecture .

### ETAT CIVIL

Naissance : 0

Mariage : 0

Pacs : 1

Obsèques : 7

#### Dans ce numéro :

Mot du Maire	1
Etat Civil	1
Budget 2022	2
Projets 2022 et vie communale	3-4
Vie communale	5-6
Vie associative, diplômés, et vie commu-	7-9
Etat civil ,et vie communale	10

### Quelques chiffres ...

Superficie : 2111 hectares

Altitude minimum : 681 m

Altitude maximum : 1166 m

Population 2023:

163 habitants

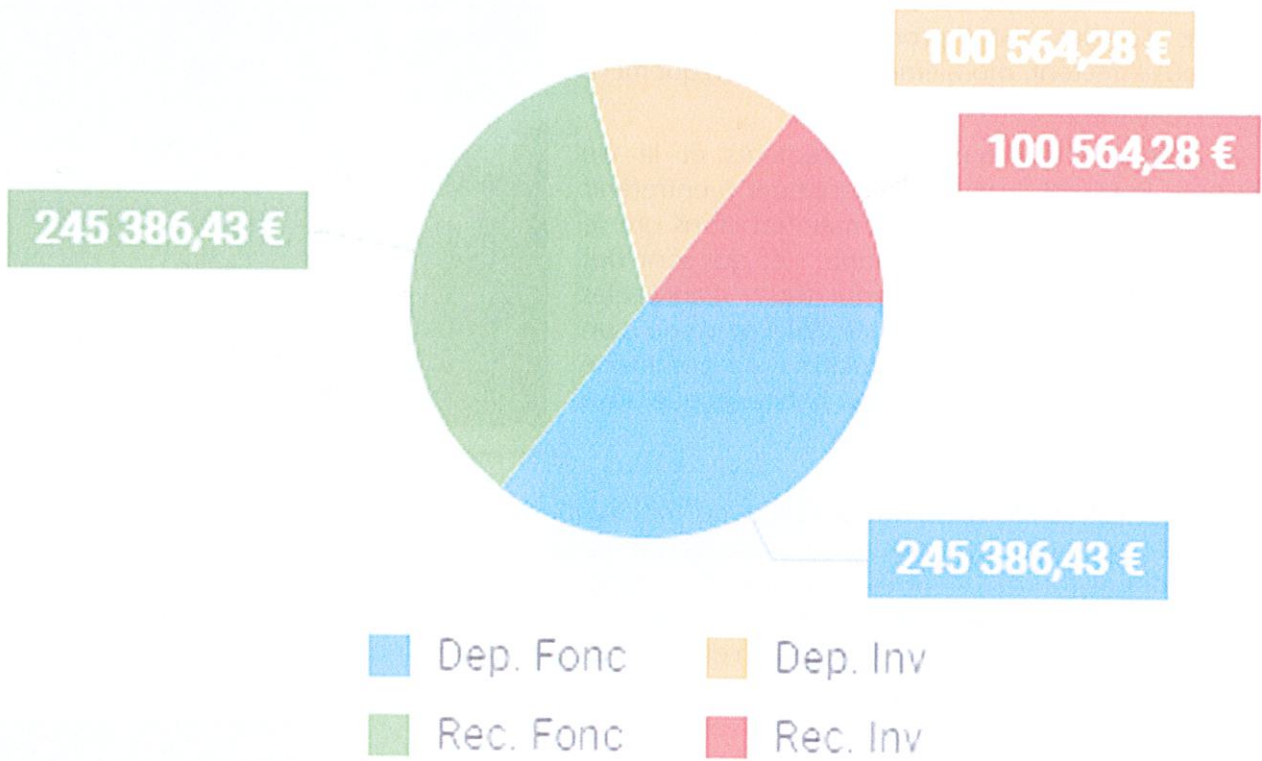
Liste électorale :

Inscrits : 163

Km de voiries communales :

21.315 km

# BUDGET PRIMITIF 2022



## PROJETS 2022 ET VIE COMMUNALE

### Changement des portes de la Mairie et de la salle des fêtes: de Recoules

Le conseil Municipal a voté le changement des portes de la Mairie et la réfection du chauffage de la salle polyvalente de Joursac. Cette démarche s'inscrit dans l'objectif de maîtrise des coûts d'énergie. Le montant de l'opération s'élève à 20 987.00 TTC. Une demande de subvention auprès de la région est déposée pour permettre l'exécution des travaux.



LES NOUVELLES PORTES  
DE LA MAIRIE



LES NOUVELLES PORTES  
DE LA SALLE DES FETES DE RECOULES

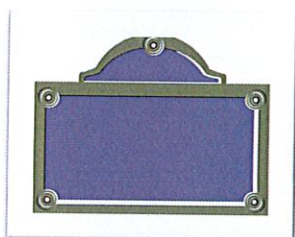
La municipalité a aménagé le hall d'entrée de la mairie et expose le travail de Bernard LAURENÇON qui a représenté en maquette le village de Recoules. Il a fait don de ces maquettes à la commune ainsi que de l'église de Joursac et du château de Mardogne. Les habitants sont les bienvenus pour venir les voir aux horaires d'ouverture de la mairie.



# PROJETS 2022 ET VIE COMMUNALE

## Mise en place de l'adressage

La mise en place de l'adressage en partenariat avec les services de la poste s'achève. Notre agent technique, continu à poser les plaques de rue et les numéros. Nous vous remercions du bon accueil que vous lui réservez. Vous pouvez passer en mairie pour obtenir une attestation de changement d'adresse à fournir au différent organismes.



## Recensement de la population :

Cette année, Joursac réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 18 Janvier 2024

## **Comment ça se passe ?**

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.



Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

## **Pourquoi êtes-vous recensés ?**

Le recensement de la population permet de **savoir combien de personnes vivent en France** et d'établir **la population officielle de chaque commune**. Le recensement fournit également **des statistiques sur la population** : âge, profession, moyens de transport utilisés, et les logements...

Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :

Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : **plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante !** Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.

Définir **le nombre d'élus** au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

**Identifier les besoins** en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements...

Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter la mairie

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site [le-recensement-et-moi.fr](http://le-recensement-et-moi.fr).



## LA VIE COMMUNALE — INFORMATIONS DIVERSES

### Transport scolaire :

Pour rappel, Hautes Terres Communauté est gestionnaire de proximité du service de transport scolaire sur son territoire.

Le Conseil régional lui, en tant que gestionnaire de services recrute les transporteurs et fixe les règles de fonctionnement. Il facture aux familles en début d'année scolaire, 120 € par an et par enfant.

La commune participe aux frais de transports et rembourse aux familles 120 € par an et par enfant sur présentation de la facture acquittée pour garantir la gratuité de ce service.



### Repas du 3ème âge offert par la mairie

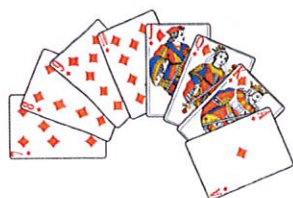
Cette année, le repas offert par la mairie permettant ainsi de se retrouver pour un moment de convivialité a eu lieu le samedi 05 novembre à midi à la salle polyvalente de la commune. Les 42 personnes ont partagé un bon repas dans une chaleureuse ambiance.

### Associations :

La fête du village s'est de nouveau déroulée avec un grand succès le 06 août. Nous remercions le Comité « les Chaumettes en fête » et tous les bénévoles qui assure l'organisation de cette manifestation qui marque un moment important dans notre vie communale.

Le « club des aînés » a organisé son traditionnel repas le 05 décembre 2023

Le concours de belote a eu lieu à Recoules le 05 novembre. Ces moments ont permis aux adhérents de se retrouver avec un plaisir partagé.



### Nouveaux habitants :

La commune de Joursac continue d'accueillir des nouveaux habitants et leur souhaite la bienvenue.

Elle les invite s'ils le souhaitent à venir s'inscrire sur la liste électorale aux heures de permanence de la mairie.

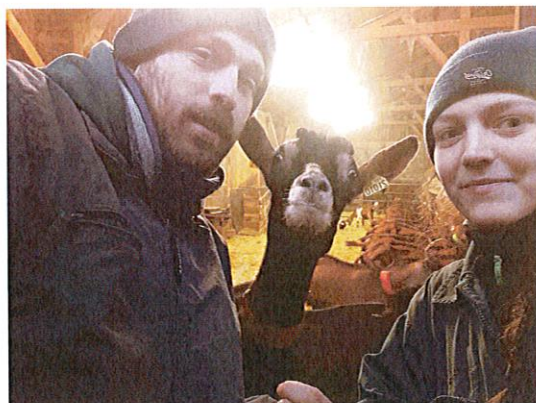
Nous saluons l'arrivée de nouveaux exploitants agricoles, Amélie et Loïc GERVASONI qui ont repris l'exploitation de Claudia et Wolfgang REUSS à la Brugère L'agriculture reste un secteur phare de la commune.



Loïc et Amélie Gervasoni aux côtés de Claudia et Wolfgang Reuss.

Après presque 35 ans d'activité, Patrick et Elisabeth Maury confient leur exploitation à leurs enfants, Héléne et Gaétan.

Le Gaec Chèvrerie Maury prend la relève, et continuera la fabrication de fromages de chèvre, ainsi que la commercialisation de pâtés de chevreau et de savons au lait de chèvre. Dans le courant de l'année, un atelier porcs plein air sera créé. "



## LA VIE COMMUNALE — INFORMATIONS DIVERSES

### Lutte contre les dépôts de déchets

Les dépôts sauvages de déchets sont une source de pollution des sols, des eaux, de l'air et de dégradation des paysages. Ils représentent une menace quant au risque d'incendie, de blessure, d'intoxication... et provoquent des nuisances visuelles et olfactives.

L'abandon illégal de déchets par des particuliers ou des professionnels n'a aucune raison de persister car la totalité des déchets (ordures ménagères, déchets végétaux, encombrants...) dispose aujourd'hui d'une filière de collecte et d'élimination appropriée.

L'article R 541-76-1 du code de l'environnement stipule que : « *Le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en un lieu public ou privé, à l'exception des emplacements, conteneurs, poubelles ou bennes, adaptés aux déchets désignés à cet effet pour ce type de déchets par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit est sanctionné dans les conditions prévues au titre III du livre VI de la partie réglementaire du code pénal* ».

Aussi, nous vous demandons de bien respecter les lois en vigueur, la déchetterie de Neussargues est à votre disposition pour le dépôt de vos encombrants.

### *Rappel Écobuages*

### **Ne pas confondre l'écobuage et le brûlage des déchets verts**

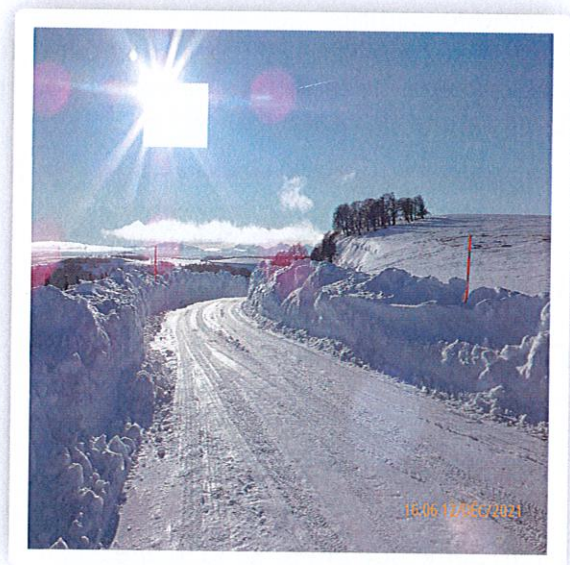
L'écobuage est une pratique agricole qui consiste à brûler une partie de la végétation sèche mais enracinée pour enrichir le sol avec la cendre générée. Pour la période du 1er janvier au 30 avril, il est interdit à toute personne de procéder à un écobuage ou à une incinération de végétaux sur pied sans autorisation. Une demande doit être faite en mairie. De plus, concernant vos déchets verts, une plateforme est à votre disposition à Neussargues, elle est ensuite traitée par le SYTEC.

**LE BRULAGE  
À L'AIR LIBRE  
DES DÉCHETS VERTS :  
C'EST INTERDIT !**

### Saison Hivernal :

La Commune, tient du sel de déneigement. à disposition des habitants de la commune pendant les horaires d'ouverture

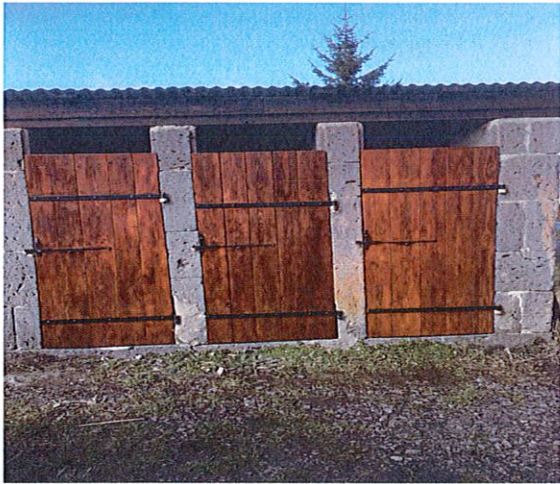
Les voies communales de Laveissière et celle derrière Plamonteil ne seront pas traitées en période hivernale.



Nous rappelons qu'à compter du 1er novembre, et pour toute la saison hivernale, la loi Montagne II va s'appliquer dans le Cantal, ainsi les automobilistes empruntant une route du département devront munir leur véhicule d'un équipement adéquat. C'est également le cas dans les départements voisins de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme. Ainsi dès le 1er novembre et jusqu'au 31 mars, il est obligatoire pour tous les véhicules circulant sur les routes du Cantal, d'être équipé de pneus hiver ou quatre saisons, soit de détenir à bord du véhicule des chaînes ou chaussettes à neige



# QUELQUES PHOTOS DES TRAVAUX COMMUNAUX



PORTES EXTERIEURES DES WC  
SALLE DES FETES DE RECOULES



PUIT DE LA BRUGERE



MUR DE SOUTENEMENT  
LE PONT DU VERNET (AVANT)



MUR DE SOUTENEMENT  
LE PONT DU VERNET (APRES)

MISE EN ACCESIBILITE  
DE LA SALLE DES FETES  
DE RECOULES



## LA VIE COMMUNALE — INFORMATIONS DIVERSES

### Cérémonie du 11 novembre :

La célébration s'est déroulée le samedi 11 novembre à Joursac à 10h30 et à Recoules à 11h00. A l'issue de la commémoration, un verre de l'amitié a été offert et a permis de partager un agréable et cordial moment. entre les habitants de la commune



### Communication :

La commune va adhérer pour 2024 à « PanneauPocket » qui est une application mobile simple et efficace permettant à tous les citoyens d'être informés et alertés en temps réel des événements de leur Commune

Tout dans une seule et unique application à télécharger dans so téléphone mobile: PanneauPocket



### Mise à l'honneur :

La municipalité tient tout particulièrement à féliciter les Jeunes sapeurs-pompiers habitants notre commune (JSP) qui sont l'avenir de nos centres. Avec le problème actuel de la couverture médicale, leur présence rassure . Ils donnent beaucoup de leur temps y compris lors des nombreuses formations prises sur le temps familial. Les familles méritent elles aussi d'être saluées pour leur compréhension et leur patience

### Félicitation à :

Loïc FAYON nommé Sergent-Chef

Maxime FOURGOUX médaille de bronze pour 10 années de service



Julien COUDERC Caporal-Chef

### Tarifs de location des salles polyvalentes (Joursac ou Recoules) :

- \* Résident de la commune : 75 €
- \* 100 € la journée pour les personnes ne résidant pas dans le commune
- \* 25 € pour un vin d'honneur

Une caution de 200 € sera dorénavant demandée pour chaque location

### Tarifs de location matériel : (épareuse, tractopelle ou tracteur avec la remorque)

- \* 70€ l'heure pour les personnes résidant dans le commune



## LA VIE COMMUNALE — INFORMATIONS DIVERSES

### Les principaux travaux réalisés par l'employé communal au cours des 12 derniers mois :

#### Formation :

Philippe notre employé communal ,n'a encore pas pu effectuer de formation en 2023 en raison d'un emploi du temps bien chargé et des formations proposées pas toujours adaptées à notre commune. Nous espérons que cette année 2024 lui permettra de participer à ces moments importants pour la commune et son évolution.

#### Déneigement :

Déneigement communal 62 h

Déneigement Conseil Départemental 48 h

Déneigement Commune de Ste Anastasie 8.5 h

#### Épareuse :

Voirie communale et chemins communaux 220h

Location tractopelle : 53 h

#### Gros travaux :

- Réfection des portes des WC à Recoules
- Nettoyage des abords du lavoir à Joursac (coupe d'arbres)
- Chemin de Mallet, abattage d'arbres
- Visite des Ponts sur l'Allagnon pare le CERE-MA—Nettoyage et entretien du dessus et du dessous des ponts.
- Réfection du puit de la Brugère (Charpente, toiture et murs de soutènement)
- Entretien et réparation de la fosse septique de Joursac
- Pose d'enrobe à froid avec l'aide des bénévoles que nous remercions encore sincèrement.
- Réfection du chemin de la grange à Elgines (110T de déchets + fossés)
- Mise en place des filets de déneigement et des bâtons et de pouzzolane.
- Réfection des chemins de Joursac (50T), de la grange à Elgines (50T), de la chèvrerie à elgines (40T), de l'école à Elgines (30T)
- Réfection du chemin des lignes (Terrassement, et apport de déchet-100T)
- Entretien des chemins de Mallet et de Vèze

- Réfection d'un talus à Elgines avec pose de drain et remblai de fossé en 20/40
- >Location de camion une journée à l'entreprise PETELET pour 8 voyages et apport de 160 T de déchets pour nivelage des chemins.
- Construction d'un mur en pierres sèches du vieux cimetière de Recoules
- Nettoyage du préau de Recoules
- Réfection d'un mur au Pont du Vernet (Fondation et construction)
- Mise en place des panneaux et plaques de rues pour l'adressage
- Contrôle des bornes à incendie
- Confection d'un accès pour les personnes à mobilité réduite à Recoules
- Aménagement d'un parking dans le communal de la Rouleyre

#### Divers travaux :

- Entretien du matériel — 100 h
- Entretien des villages, des cimetières, des monuments aux morts et des chemins communaux.

#### Dépôts des déchets :

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères fixée par la communauté de commune est de nouveau à la hausse pour financer le service .Pour maîtriser les couts d'enlèvement, nous faisons appel au civisme de tous et demandons de trier au mieux et de faire attention aux déchets, (ficelles, plastiques...) laissés sur le bords des routes.

La commune rappelle les horaires de la déchetterie de Neussargues :

Les horaires d'hiver (du 1er novembre au 31 mars) : du lundi au samedi de 13h30 à 17h30

Les horaires d'été (du 1er avril au 31 octobre) : du lundi au samedi de 13h30 à 18h30

Une convention entre la Commune et Hautes Terres communauté, pour l'implantation de points de collecte dans le cadre de l'exercice de sa compétence obligatoire « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » a été prise. Ainsi de nouveaux points de collectes vont être mis en place sur la commune.

## LA VIE COMMUNALE — INFORMATIONS DIVERSES

### Association « Les amis de l'église de Recoules »

#### **L'association Les Amis de l'église de Recoules a eu un programme très riche tout au long de l'année 2023.**

Au cours l'Assemblée Générale du 21 avril 2023, la composition du bureau de l'association a évolué avec l'arrivée de François CASSINGENA-TREVEDY au poste de secrétaire de l'association en remplacement de Sébastien RONGIER démissionnaire suite à son départ pour la région parisienne.

#### **ANIMATIONS 2023 :**

**14 mai**, participation à l'événement national "Le printemps des cimetières". Nous avons proposé une visite commentée du patrimoine funéraire de Recoules qui, malgré la pluie, a été suivie par une trentaine de personnes.

**1<sup>er</sup> juillet**, participation à l'événement national "La nuit des églises". Dans l'église de RECOULES entièrement illuminée aux chandelles, François CASSINGENA-TREVEDY a donné une brillante conférence sur Blaise PASCAL.

**21 juillet**, à la salle communale de Recoules, François CASSINGENA-TREVEDY a donné une conférence sur "Virgile, le poète de la vie rustique" qui fait ressortir de nombreuses similitudes entre l'agriculture de l'antiquité et la vie des agriculteurs d'aujourd'hui.

**13 août, célébration du jubilé des 130 ans de l'église de Recoules.** Après la messe célébrée dans une église comble par Mgr NOBLOT, Evêque de St Flour entouré de trois prêtres et d'un diacre et en présence de B. DELCROS, Sénateur et de A. BRESSON et G. CHABRIER, conseiller départementaux. Les personnes présentes ont ensuite pu assister à un concert de cors de chasse sur la place de l'église, puis ont pu se diriger vers la salle communale pour y prendre l'apéritif suivi d'un repas préparé par un traiteur. L'après-midi, Pascale MOULIER, Archiviste Diocésaine et auteure de nombreux livres d'histoire locale a donné en l'église une conférence sur l'histoire du culte de Sainte Marie-Madeleine intitulée " De la Sainte-Beaume au Cantal, histoire du culte de Sainte Marie-Madeleine".

**17 septembre**, à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine, nous avons proposé une visite commentée du patrimoine du village.

**27 décembre, Veillée de Noël «Le Mystère de Noël».** Après l'office des Vêpres chanté en grégorien dans l'église illuminée aux chandelles, François CASSINGENA-TREVEDY a, à la salle communale, lu un texte poétique de sa composition, " le Mystère de Noël", entrecoupé de chants traditionnels occitans interprétés par Léo BROSSY.

L'association remercie chaleureusement tous les bénévoles qui se sont mobilisés pour l'organisation de ses manifestations réunissant à chaque fois un public nombreux et enthousiaste.



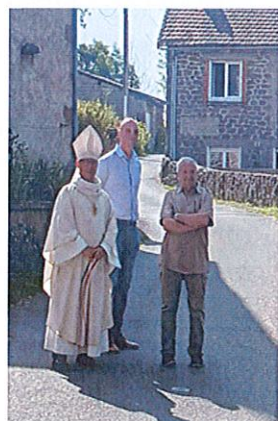
### **L'ANCIEN CIMETIERE DE RECOULES**

Grâce aux fonds récoltés au cours des différentes manifestations, aux généreux dons de certains adhérents de l'association, aux personnes qui ont donné les pierres nécessaires au chantier, aux aides financières du Conseil Départemental et de la Caisse Locale du Crédit Agricole d'Allanche, et surtout à la forte mobilisation des bénévoles, l'association a pu cette année organiser 4 journées de chantier participatif pour la reconstruction du mur en pierres sèches de l'ancien cimetière rendant à ce lieu, enfoui depuis longtemps sous la végétation son aspect d'antan. Pour cela, l'association a fait appel aux services de M. Christian OMElhIER, spécialiste de la construction en pierres sèches, qui a encadré le chantier et formé une dizaine de bénévoles ainsi que l'employé communal aux techniques de construction à l'ancienne.

La Municipalité de Joursac a également mis à disposition le matériel communal qui a été bien utile pour acheminer les pierres nécessaires au chantier.

Nous tenons à remercier les bénévoles de l'association qui entretiennent l'intérieur de l'église, en assurent l'ouverture et la fermeture et sans qui ce lieu ne serait pas accessible et accueillant pour les visiteurs.

La page Facebook de l'association fonctionne bien et est un précieux outil de communication pour faire connaître l'association et ses activités, elle est actuellement suivie par plus de 400 personnes.



## LA VIE COMMUNALE — INFORMATIONS DIVERSES



D'ici la fin du premier trimestre 2024, l'association fera connaître le futur programme des animations à venir. Nous pouvons déjà annoncer qu'il est prévu de terminer le chantier du mur de l'ancien cimetière. Toute personne intéressée par la découverte et l'apprentissage de la construction en pierres sèches est bienvenue.

La municipalité, en 2023, a mandaté le cabinet d'architecture TRABON, pour une étude diagnostic pour la rénovation de l'église. Une première tranche de travaux portant sur la rénovation de la flèche du clocher et la mise hors d'eau de l'édifice est à l'étude.

Notre association, en partenariat avec la Fondation du Patrimoine, lancera dès que possible une souscription pour récolter des fonds afin d'aider la municipalité à réaliser ces travaux très onéreux mais nécessaires à la survie de l'édifice.

Fin 2023, notre association compte une cinquantaine de membres.

Le prix de l'adhésion annuelle est de 10 € et il est désormais possible de payer l'adhésion par internet.

Renseignements au 06 76 34 43 43 ou par mail : [amis.eglise.recoules@gmail.com](mailto:amis.eglise.recoules@gmail.com)



### Château de Mardogne :

Du château érigé aux 12e et 13e siècles ne subsistent que quelques ruines, suite à l'incendie de 1720 et à la réutilisation des matériaux par les habitants. Cet été, Bernard LAURENÇON a décidé d'en fabriquer une maquette qui représente le château dans son état d'origine. Il a fait don de cette maquette à la commune ainsi que l'église de Joursac. Il est possible de les voir à la mairie qui conçoit un espace pour les exposer.



### Fleurissement et entretien des villages :

La commune adresse un grand merci à tous ceux qui assurent la plantation, l'arrosage et l'entretien des fleurs et des espaces verts publics dans leurs villages.

Il convient également de remercier grandement les bénévoles qui ont par leur travail contribué à l'entretien des églises et à l'embellissement de notre commune. Le bénévolat est une force et une chance pour notre « petite » commune. Merci à tous ceux qui y contribuent.



### Elections européennes 2024 :

2024 est une année d'élection, les élections européennes ont été fixées dimanche 09 juin 2024.

Pour pouvoir voter à cette élection, il faut être impérativement inscrit sur la liste électorale. Pour cela, vous avez jusqu'au vendredi 03 mai 2024, date limite des inscriptions.

2 conditions pour pouvoir s'inscrire :

- avoir le droit de vote ;
- avoir une attache avec la commune dans laquelle on souhaite voter.

Si vous ne pouvez pas être présent le jour de l'élection, pensez à faire une procuration



# LA VIE COMMUNALE — INFORMATIONS DIVERSES



## Point sur le déploiement de la fibre.

Après avoir questionné le pôle technique d'auvergne numérique, il s'avère qu'il est normalement possible d'avoir un abonnement sans avoir une adresse précise. Mais c'est plus facile avec l'adressage.

Selon leur programme de déploiement, notre commune est une commune de zone dite « raccordables à la demande », c'est-à-dire que les demandes de raccordement à la fibre ne seront possible qu'à partir de la fin du 1er semestre 2024

## Les résultats scolaires :

La Commune adresse ses félicitations à  
**Noémie FRANCOIS** diplôme Brevet des collèges.  
**Sophie FRANCOIS** diplôme d'aide soignante



- PACS le 02 juin 2023 de Julie GOUTALAND et Pierre GARCIA



- Obsèques de :
  - ⇒ Denise DELORME à Recoules le 05 août 2022
  - ⇒ Antonine VENTADOUX le 27 décembre 2022
  - ⇒ Mickael RIGAL et Pierre RIGAL au Pont du Verdet le 21 décembre 2022
  - ⇒ Lucette TARDIEU née BONNET, obsèques le 06 janvier 2023
  - ⇒ Noël PELISSIER à Joursac le 24 mai 2023
  - ⇒ Simone SAVIGNAT le 06 juin 2023
  - ⇒ Andrée MICHEL, obsèques le 13 octobre 2023
  - ⇒ Michel ARNAL obsèques le 10 novembre 2023

La municipalité présente ses plus sincères condoléances aux familles des défunts.



COMMUNE DE JOURSAC

Le bourg  
15160 JOURSAC

HORAIRES D'OUVERTURE

Mardi et vendredi de 8H00 à 12 H00

Tel : 04 71 20 52 47

mairie.joursac@wanadoo.fr